

Nous avons donc, monsieur l'Orateur, obtenu toutes les réponses voulues; le seul ennui est que le temps passe. Il est question maintenant d'ajourner le 30 juin jusqu'à une date inconnue, car on ignore à quelle date sera fixée la reprise. On se demande alors si cette question pourra être examinée sous peu.

Nous venons tous de recevoir une lettre de M. J. C. Lundberg, président du Conseil national des associations d'anciens combattants au Canada. Elle renfermait un exemplaire du mémoire que cette association a soumis au ministre au sujet du taux de base de la pension d'invalidité. La lettre exprimait l'espoir que la question soit déferée au comité permanent des affaires des anciens combattants pour être étudiée immédiatement; il espérait que par la suite, une recommandation serait présentée à la Chambre des communes durant la présente session.

Si la Chambre doit s'ajourner le 30 juin, j'imagine qu'il sera difficile de disposer de cette question d'ici là, mais nous pouvons essayer. Ce que je propose ce soir, monsieur l'Orateur, c'est qu'on songe sérieusement à la possibilité de réunir le comité permanent des affaires des anciens combattants durant l'ajournement. Je ne propose pas que ces séances ait lieu au plus fort de la chaleur d'été ou en d'autre temps inopportun, mais je suis persuadé que les membres de ce comité consentiraient à disposer de la question avant la fin de la présente session et mieux avant la dissolution du gouvernement actuel. Le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants conviendra bien sûr qu'il serait bien malavisé de jeter par-dessus bord toutes les bonnes dispositions et les connaissances que le comité a jusqu'ici accumulées, et de devoir tout recommencer.

A la faveur de cet esprit de bienveillance mutuelle, j'espère entendre le secrétaire parlementaire nous affirmer que les promesses du ministre sont toujours bien vivantes et qu'on y donnera suite aussitôt que possible; et s'il n'y a pas moyen de le faire étudier avant la fin juin par le comité des affaires des anciens combattants, j'espère alors qu'on prendra les dispositions nécessaires pour que ce comité siège durant l'ajournement. C'est le moins qu'on puisse faire.

M. Lloyd Francis (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je suis certain que le ministre apprécie les observations élogieuses que le député de Winnipeg-Nord-Centre vient de faire à son sujet. Je sais que tous les députés partagent les opinions générales qu'il a exprimées au sujet de la loi concernant l'augmentation des pensions des anciens combattants, loi que nous avons récemment étudiée et mise en vigueur. Comme le député l'a signalé, la déclaration du ministre était très claire. L'indexation des pensions n'avait rien à voir avec le problème du taux de base de la pension. Le ministre a dit que le gouvernement était en train d'étudier la question.

A l'heure actuelle, monsieur l'Orateur, le comité permanent des affaires des anciens combattants étudie une mesure que la Chambre lui a soumise concernant les prisonniers de guerre et il a entendu des témoignages présentés au nom d'associations représentant d'anciens prisonniers de guerre. Jusqu'à ce que le comité se soit acquitté de cette tâche, je ne crois pas que le gouvernement compte lui en confier une autre.

Toutefois, le ministre a dit qu'il était fondamentalement d'accord avec les objectifs exposés par le représentant. Il a dit être large d'esprit au sujet du renvoi du taux de base de la pension. A ce stade, je ne crois pas pouvoir ajouter

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

quoi que se soit. Je sais que le gouvernement étudie la question.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES DÉNÉGATIONS DU DANEMARK QUANT À L'AMENUISSEMENT DES POPULATIONS DE SAUMON DE L'ATLANTIQUE—L'ATTITUDE DU CANADA

M. Heath Macquarrie (Hillsborough): Monsieur l'Orateur, le 4 mai, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) s'il partageait l'opinion du ministre des Pêches (M. Davis) au sujet du boycottage des marchandises danoises. Il a alors répondu que son collègue avait exprimé un point de vue personnel. Quoique les événements ultérieurs et les échecs de la diplomatie canadienne dans les affaires de pêche puissent avoir repoussé ce fait dans l'ombre, il mérite encore qu'on s'y attache.

Outre la gravité de l'amenuisement de nos pêches, deux choses sont à considérer: premièrement, le principe fondamental de la solidarité du cabinet; deuxièmement, la distinction à faire entre la personnalité publique et la personnalité privée des ministres de la Couronne. Bien des milieux ont rapporté le 2 mai que, selon le ministre des Pêches, l'idée du boycottage des marchandises danoises par les consommateurs canadiens avait probablement du bon. Il a dit:

Une telle mesure pourrait être très efficace.

Chose assez intéressante, le ministre a fait remarquer qu'il ne pouvait y avoir de boycottage officiel des produits danois parce que ce serait violer les accords de GATT. Il a ajouté que les Canadiens devraient faire ce que le gouvernement ne ferait pas. Toutefois, le fameux boycottage du 3 mai devenait un sujet sans importance, à mesure que les jours avançaient. C'est devenu un point de vue «personnel».

Il y a plusieurs années, le premier ministre de l'Ontario, sir James Whitney, a dit que tout homme public sans opinion de caractère public sur les questions publiques était sot aux yeux du public. Étant moins acerbe que sir James, je préfère éviter de telles polémiques, mais après un bon nombre d'années d'étude et de pratique de la politique, je suis déconcerté qu'on dise qu'un homme public, comme l'est sûrement un ministre, puisse commenter une question d'intérêt public et demeurer néanmoins personne privée.

Évidemment, un ministre a une vie privée et des fonctions privées. Il ne parle pas ex cathedra à sa table ni au cours de réunions privées. C'est cependant avoir recours à un argument légèrement spécieux que de laisser entendre que certaines affirmations faites au cours d'une conférence de presse sont des assertions privées et que d'autres sont des proclamations publiques. On est enclin à penser que la demande de boycott du ministre n'a pas gagné l'approbation de ses collègues ni de son chef, le premier ministre. Une condamnation venant d'en haut l'aurait peut-être affecté. Qui sait? Si tel est le cas, s'il a été démenti, comme l'a été son collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) il y a quelques mois, pourquoi ne pas le dire. Il est inquiétant que dans des cas de ce genre on prétende qu'il s'agit d'une «opinion privée».